

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Non. Cependant, le ministère de l'Environnement a consenti à acheter les îles Mingan dans la province de Québec. a) Le prix était de \$5,000,000. b) L'objet était la création d'un parc national. c) La transaction a été conclue le 8 juillet 1983.

LE RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU DE BANFF

Question n° 488—**M. Howie:**

Le ministère de l'Environnement a-t-il consenti à aider le réseau d'adduction d'eau de Banff et, dans l'affirmative, combien a coûté cette aide?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): En tant que propriétaire du réseau d'adduction d'eau de Banff, le ministère de l'Environnement assume la responsabilité financière du réseau, dont le coût estimatif actuel est de \$3,800,000.

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question n° 557—**M. Ogle:**

1. Au sujet du rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international, à la rubrique «Contributions spéciales», l'Agence a-t-elle versé des contributions de ce genre à l'Agence internationale de l'énergie atomique et, si oui, ces contributions sont-elles passées en trois ans de zéro à \$400,000 en 1980-1981 et à \$520,000 en 1981-1982?

2. A quoi servent ces contributions?

3. Ces contributions sont-elles conformes au mandat de l'Agence?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le Canada, de même que d'autres pays donateurs, est membre du Fonds de coopération et d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis 1962. Le Fonds a pour mandat de promouvoir le transfert de connaissances théoriques et pratiques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et d'aider les pays en développement à améliorer l'efficacité et la sécurité de leurs activités dans ce domaine. Les projets administrés par le Fonds portent plus particulièrement sur le développement de l'énergie atomique en général, la physique et la chimie nucléaires, la prospection, l'exploitation et le traitement des matières nucléaires, le génie et la technologie atomiques, l'application des isotopes et des radiations à l'agriculture, la médecine, la biologie, l'industrie et l'hydrologie, de même que la sécurité en matière d'énergie nucléaire.

Dans l'annexe statistique de la Revue annuelle de l'ACDI de 1981-1982, la mention «contribution spéciale» a été inscrite par erreur. Aucune contribution spéciale au Fonds de coopération et d'assistance technique n'a été octroyée depuis 1978. Toutefois, une «contribution spéciale» au titre de l'assistance technique avait effectivement été accordée par le Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisme intergouvernemental indépendant sous l'égide des Nations Unies, d'un montant total de \$300,000 can. payable en trois versements égaux, un en 1977 et deux en 1978.

2. Cette «contribution spéciale» a servi à appuyer plusieurs projets réalisés dans des pays en développement dans les secteurs de l'agriculture et de la médecine, projets qui avaient été approuvés par l'AIEA mais qu'elle ne pouvait pas financer à même son programme d'assistance technique.

Pouvoir d'emprunt—Loi

La somme de 0.32 million de dollars indiquée pour 1979-1980 dans le rapport annuel représente la contribution annuelle ordinaire du Canada au Fonds de coopération et d'assistance technique de l'AIEA. Ce chiffre devrait figurer une ligne plus haut, c'est-à-dire vis-à-vis de la rubrique «Agence internationale de l'énergie atomique» et des deux autres montants 0.40 million pour 1980-1981 et 0.52 pour 1981-1982:

3. La participation de l'ACDI au Fonds de coopération et d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique entre dans son mandat, selon lequel elle doit appuyer les efforts multilatéraux de coopération technique.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 577—**M. Howie:**

Au cours de a) la présente année financière, b) chacune des deux années financières précédentes, au sujet du Conseil des arts du Canada, (i) combien le Conseil a-t-il dépensé au total (ii) combien de personnes le Conseil employait-il (iii) combien a-t-on dépensé au titre de la rémunération?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants:

	1983-1984*	1982-1983	1981-1982
(i) Dépenses totales	\$77,405,000	\$72,005,329	\$62,828,982
(ii) Total des années-personnes	235	230	224
(iii) Rémunération du personnel:			
Traitements et salaires	\$ 7,171,000	\$ 6,469,720	\$ 6,009,387
Avantages sociaux des employés	831,600	806,101	666,443
	\$ 8,002,600	\$ 7,275,821	\$ 6,675,830

* Chiffres projetés pour l'année financière courante

[Traduction]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren: Que le projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. le Président: La parole est au député de Crowfoot (M. Malone).